

# Bordereau de signature

## ARR2019\_0110



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/06/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/06/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-06-24)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

ARR2019\_ 0110

## ARRETÉ

**OBJET : CESSATION DE FONCTION DE MADAME MARTINE BINOIS EN QUALITE DE REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE CENTRALISEE D'AVANCES**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n° D11-124 en date du 30 août 2011, modifiée, portant institution d'une régie centralisée d'avances,

VU la décision n° DEC2018\_0030 en date du 21 février 2018 portant extension des natures de dépenses et révision du montant maximum de l'avance à consentir avec reprise intégrale de l'acte constitutif de la régie centralisée d'avances,

VU l'arrêté n° 11-123 du 30 août 2011, modifié par arrêté ARR2016-0259 du 12 décembre 2016 et arrêté ARR2017\_0084 en date du 18 mai 2017 portant nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants de la régie centralisée d'avances (reprise intégrale des actes antérieurs avec modification des montants de cautionnement et d'indemnité de responsabilité),

VU le retrait d'agrément de la Comptable publique en date du 27 mai 2019,

VU l'avis conforme de la Comptable publique en date du 28 mai 2019,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de tirer les conséquences du retrait d'agrément de la comptable publique de la trésorerie principale de Marne-la-Vallée,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de la régie centralisée d'avances de Madame Martine BINOIS à compter du 28 mai 2019.

**ARTICLE 2 :** Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de Noisiel,
- Aux intéressés,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

1/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2019\_ 0110  
portant cessation de fonction de Madame Martine Binois en qualité de régisseur titulaire de la  
régie centralisée d'avances

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son  
caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage  
ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

La Comptable publique  
Odile VIVA  
Pour avis conforme du 28 mai 2019.



Fait à Noisiel, le 21 JUN 2019

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Le régisseur titulaire  
Martine BINOIS  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*  
*Martine Binois*

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2019\_0110  
portant cessation de fonction de Madame Martine Binois en qualité de régisseur titulaire de la  
régie centralisée d'avances

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	24 JUIN 2019
Affiché en Mairie le	24 JUIN 2019
Notifié le	24 JUIN 2019
Publié au RAA le	24 JUIN 2019

3/3

